

Les tarifs sont à la semaine.

TARIFS DE L'ALSH A COMPTER DU 12 AVRIL 2024

	QF < 425€	QF de 426€ à 510€	QF de 511€ à 750€	QF ≥ 751€ CAF ou MSA 42,50€
Tarif de base (1)	35,00 €	36,00 €	37,00 €	
Tarif avec notification CAF (2)	17,50 €	18,50 €	19,50 €	

Les tarifs sont à la semaine.

Les personnes qui ont reçu leur notification "Aides au temps libres de la CAF" et dont le QF est < à 750 € se verront appliqué le tarif " tarif avec notification CAF".

Les bénéficiaires des aides extrascolaires de la MSA se verront appliquer le tarif de base.

(1) Pour les personnes extérieures à Revin, le prix est majoré de 50%. Cependant, les enfants inscrits à l'ALSH et résidant chez un parent domicilié sur la Commune de Revin se verront appliquer le tarif de base.

(2) Pour bénéficier de ces tarifs, il est nécessaire d'apporter un justificatif de la CAF. En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

Pour extrait certifié conforme :
Fait et affiché à Revin, le 12/04/2024

Signé, La Directrice Générale des Services,
MME Marie-Delphine LEDDERER